

SIBTAS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 30 mai 2017

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le mardi 30 mai 2017 à 18h30, en séance publique à la Bibliothèque de l'école de Tours-en-Savoie sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 19

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 15 dont 12 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Délégués titulaires présents :

| NOMS | Prénoms | Commune d'origine |
|------------|-----------------|----------------------|
| BAL | Justine | CEVINS |
| BRANCHE | Philippe | CEVINS |
| DORIDANT | Marie-Christine | CEVINS |
| TRAVERSIER | Sylviane | ESSERTS-BLAY |
| RUFFIER | Maguy | ESSERTS-BLAY |
| THEVENON | Raphaël | ESSERTS-BLAY |
| BUSILLET | Béatrice | LA BATHIE |
| FRESNO | Dolorès | LA BATHIE |
| BURDET | Patrice | ROGNAIX |
| AVRILLIER | Véronique | SAINT PAUL SUR ISERE |
| DOUCET | Michèle | TOURS EN SAVOIE |
| GIAI-LEVRA | Sylvie | TOURS EN SAVOIE |

Délégués suppléants présents :

| NOMS | Prénoms | Commune d'origine |
|-------------|----------|-------------------|
| DEDUC | Alain | LA BATHIE |
| PEITPOISSON | Laurence | LA BATHIE |
| PAILLARDET | Odette | TOURS EN SAVOIE |

Assistaient en outre à la séance : Anne BLANC, Régine FATINCONI

Justine BAL a été désignée Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 7 février 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

| |
|----------------------------------|
| EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR |
|----------------------------------|

**1. Point sur l'action des différents secteurs d'activités Enfance et Jeunesse
du SIBTAS
Rapporteur : Mme la Présidente**

Un point est fait sur les différents secteurs d'activités du SIBTAS : RAM, Loisirs Enfance et Jeunesse, TAP ainsi qu'un retour sur le comité de pilotage.

RAM :

- Soirée « Table ronde » au Relais d'Ugine le 4 avril : 21 assistantes maternelles dont 3 de La Bâthie. Animée par Sandrine Donzel Psychothérapeute sur le thème de « l'estime du jeune enfant » organisée en partenariat avec les RAM du territoire
- Ciné Bout'Chou au Dôme le jeudi 18 mai : avec « Les Amis du Cinéma » 6 assistantes maternelles et 15 enfants
- Ateliers lecture à la bibliothèque /Ateliers d'éveil musical : Bonne participation et fréquentation. Les assistantes maternelles souhaitent reconduire les ateliers d'éveil musical.
- Ateliers d'éveil : nouvelle organisation à partir de septembre : constitution de 2 groupes d'environ 15 enfants. Accueil une fois tous les 15 jours.
- Réunion de bilan avec les assistantes maternelles – Mise en place d'une charte des animations du relais
- Pique-nique le 6 juillet à La Bâthie
- Festiv'art : Exposition de mobiles fabriqués par les enfants
- Passerelle avec l'ASLH – 9 août pour les enfants du RAM scolarisés en septembre
- Mise en place d'un groupe de travail le 13 juin prochain suite à l'étude diagnostic qui précise le manque d'offre sur le territoire

Loisirs enfance :

Point Vacances de printemps enfance

- Effectifs stables, variation normale au vu de la nouvelle organisation des tranches d'âges
- Contenus proposés aux familles à la hauteur de leurs attentes
- Projet jardins partagés Albertville, retour très positif des enfants mais aucune participation des familles concernant l'appel aux dons
- Accueil des enfants en difficulté compliqué sans animateur en renfort, l'appui de la direction reste très délicat selon l'organisation. Soutien possible MDPH ?

Mercredis après-midi

- Fréquentation légèrement en baisse, 4 jeunes sont passés sur les activités de la jeunesse, très bon retour des familles et des jeunes
- Des activités plus classiques sont proposées aux enfants avec quelques temps forts (sorties piscine et ateliers en partenariat avec la jeunesse)
- Atelier jardin sur 2 mercredis après-midi pour pérenniser le projet avant l'été

Perspectives

- Réunion avec les animateurs de l'été le 8/07 (1^{ère} réunion le 20/05)
- Mise en place du programme et des sorties de l'été
- Programmation des séjours
- Préparation avec les partenaires (jardins partagés Albertville, associations sportives Tennis Club La Bâthie et Boule du grand mont)
- Préparation d'une matinée « Portes ouvertes » en partenariat avec le RAM pour les plus petits (3 ans qui rentre à l'école en septembre)
- Mise à jour des dossiers pour l'année 2017/2018
- Projet Anima'Terre du 17 au 21 juillet 2017 et Colombie

Pendant les vacances scolaires et pour permettre aux enfants de se rendre au Centre de Loisirs, un service de transport en minibus était jusqu'alors organisé depuis les Communes de La Bâthie, Cevins, Rognaix, Saint Paul-sur-Isère, Esserts-Blay et Tours-en-Savoie.

Compte-tenu du coût de ce service (coût de l'animateur et coût du minibus) estimé approximativement à 2 600 €/ an et du peu d'impact du service, 5 enfants concernés, il est décidé mettre un terme à ce ramassage pendant les vacances scolaires.

Les transports seront poursuivis pour la jeunesse et les mercredis.

Loisirs jeunesse :

Mercredis

- Belle évolution avec une fréquentation en moyenne 6 à 8 jeunes
- Baisse depuis début mai

Vacances de printemps

- 7 journées complètes sur 9
- Bonne dynamique du groupe
- Bonne équité entre les 10/11 ans et les 12/16 ans

- Participation au Festiv'art au collège St Paul – Vendredi 16 juin 2017

Vacances d'été

- Séjour en Haute-Savoie
- Nombreux inter-centres
- Projet Anima'Terre et Colombie
- Jeudis de l'été (3 août à la Halle Olympique d'Albertville et éventuellement une autre date en fonction du mini-camp)

TAP :

- Dernier cycle de l'année 2016/2017 = L'EAU
- Eveil musical pour les écoles de Cevins et de La Bâthie maternelle reporté à septembre
- Finalisation du livre « Voyage dans nos forêts » avec les enfants d'Esserts-Blay
- Atelier Taka'Jouer avec les élémentaires de La Bâthie
- Projet Jardinage mis en route à Tours en Savoie, Rognaix et Cevins (merci aux Mairies de Rognaix et Cevins pour leur aide).
Les enfants sont heureux de participer à ce projet. Cet été, l'équipe de l'ALSH prendra le relais pour entretenir les végétaux et arroser.
- Participation au Festiv'art au collège de Saint Paul (Danse des élèves de Rognaix – Vendredi 16 juin 2017)
- Quelles orientations pour le devenir des TAP l'année 2017/2018 ?
Il est précisé que les TAP se poursuivront selon les mêmes modalités pour la prochaine année scolaire.
- Proposition thème de l'année scolaire 2017-2018 : L'environnement

Pour l'information du Conseil Syndical.

2. Finances – Approbation du Compte Administratif 2016

Rapporteur : Michèle Doucet

Le Compte Administratif 2016 du Budget du SIBTAS se résume ainsi :

Section de fonctionnement

| Libellé | CA 2015 | BP 2016 | DM 2016 | Crédits 2016 (BP + DM) | CA 2016 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|---------------------------|-------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 370 995,06 | 383 725,00 | 55 398,34 | 439 123,34 | 360 665,98 |
| 011 - Charges à caractère général | 66 268,39 | 70 470,00 | 16 000,00 | 86 470,00 | 69 607,78 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 299 342,10 | 306 500,00 | 4 600,00 | 311 100,00 | 289 923,02 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 4 366,32 | 4 500,00 | - | 4 500,00 | 4 385,42 |
| 66 - Charges financières | - | - | - | - | - |
| 67 - Charges exceptionnelles | - | - | 33 098,58 | 33 098,58 | - |
| Total Dépenses réelles | 369 976,81 | 381 470,00 | 53 698,58 | 435 168,58 | 363 916,22 |
| 023 - Virt à la section d'investissement | - | 1 205,00 | - | 1 205,00 | - |
| 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 018,25 | 1 050,00 | 1 699,76 | 2 749,76 | 2 749,76 |
| Total Dépenses d'ordres | 1 018,25 | 2 255,00 | 1 699,76 | 3 954,76 | 2 749,76 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 384 003,67 | 389 725,00 | 55 398,34 | 439 123,34 | 365 925,44 |
| 013 - Atténuations de charges | 8 125,50 | - | - | - | 1 667,00 |
| 70 - Produits des services | 41 768,84 | 36 000,00 | - | 36 000,00 | 39 210,79 |
| 74 - Participation des communes | 244 585,00 | 244 600,00 | - | 244 600,00 | 245 000,00 |
| 74 - Autres organismes (CAF prestations de services + MSA) | 88 647,92 | 85 100,00 | - | 85 100,00 | 71 451,91 |
| 74 - Département | - | 16 000,00 | - | 16 000,00 | 8 000,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 876,41 | - | - | - | 159,74 |
| 77 - Produits exceptionnels | - | - | - | - | 436,00 |
| Total Recettes réelles | 384 003,67 | 381 700,00 | - | 381 700,00 | 365 925,44 |
| Total Recettes d'ordres | | | | | |
| Résultat antérieur reporté | - | 2 025,00 | 55 398,34 | 57 423,34 | - |

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2016, un excédent de 5 259.46

Section d'investissement

| Libellé | CA 2015 | BP 2016 | DM 2016 | CREDITS 2016 | CA 2016 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 6 924,30 | 3 000,00 | 5 942,24 | 8 942,24 | 2 694,53 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2 131,50 | 1 000,00 | -500,00 | 500,00 | 300,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 562,91 | 2 000,00 | 2 199,76 | 4 199,76 | 2 394,53 |
| 23 - Immobilisations en cours | 4 229,89 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Dépenses réelles | 6 924,30 | 3 000,00 | 1 699,76 | 4 699,76 | 2 694,53 |
| Résultat antérieur reporté | 0,00 | 0,00 | 4 242,48 | 4 242,48 | 0,00 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 4 346,33 | 3 000,00 | 5 942,24 | 8 942,24 | 7 728,21 |
| 10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA | 86,57 | 745,00 | 0,00 | 745,00 | 735,97 |
| 10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés | 1 664,51 | 0,00 | 4 242,48 | 4 242,48 | 4 242,48 |
| 13 - Subventions d'investissement | 1 577,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total Recettes réelles | 3 328,08 | 745,00 | 4 242,48 | 4 987,48 | 4 978,45 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 0,00 | 1 205,00 | 0,00 | 1 205,00 | 0,00 |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | 1 018,25 | 1 050,00 | 1 699,76 | 2 749,76 | 2 749,76 |
| Total Recettes ordres | 1 018,25 | 2 255,00 | 1 699,76 | 3 954,76 | 2 749,76 |

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2016, un excédent de 5 033.68 €

Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------------|------------------|-----------------|
| Recettes | 365 925,44 | 7 728,21 |
| Dépenses | 360 665,98 | 2 694,53 |
| Résultat | 5 259,46 | 5 033,68 |
| Résultat antérieur reporté | 57 423,34 | - 4 242,48 |
| Résultat de clôture | 62 682,80 | 791,20 |

Mme la Présidente quitte la séance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le Compte Administratif 2016 tel qu'il est défini ci-dessus ;*
- *reconnait la sincérité des restes à réaliser ;*
- *arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

Mme la Présidente rejoint la séance.

3. Finances – Affectation du résultat 2016

Rapporteur : Mme la Présidente

Le résultat de clôture de fonctionnement du Compte Administratif 2016 est de 62 682.80 €

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte Administratif du Budget du SIBTAS comme suit :

- 62 682.80 € en fonctionnement.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la répartition des résultats comme indiquée ci-dessus.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

4. Finances – Décision modificative de crédits n° 1

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans la continuité de la délibération précédente, il conviendra d'approuver la décision modificative de crédits n°1.

Cette décision modificative de crédits n° 1 porte sur l'affectation des résultats 2016 :

| Ch | Libellés | BP 2017 | DM & VC 2016 | Crédits 2017 | Proposition DM 1 | Crédits 2017 après DM |
|-----------------------------------|---|-------------------|--------------|-------------------|------------------|-----------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 011 | Charges à caractère général | 87 450,00 | | 87 450,00 | 6 047,26 | 93 497,26 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 321 200,00 | | 321 200,00 | | 321 200,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 600,00 | | 4 600,00 | | 4 600,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 | | 0,00 | 3 109,55 | 3 109,55 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 3 000,00 | | 3 000,00 | | 3 000,00 |
| | Total Dépenses de fonctionnement | 416 250,00 | 0,00 | 416 250,00 | 9 156,81 | 425 406,81 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| 70 | Produits des services du domaine et vente | 38 100,00 | | 38 100,00 | 333,35 | 38 433,35 |
| 74 | Dotations et participations | 323 742,00 | | 323 742,00 | | 323 742,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | | 0,00 | 548,66 | 548,66 |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | 54 408,00 | | 54 408,00 | 8 274,80 | 62 682,80 |
| | Total Recettes de fonctionnement | 416 250,00 | 0,00 | 416 250,00 | 9 156,81 | 425 406,81 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 4 135,00 | | 4 135,00 | 791,20 | 4 926,20 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| 001 | Déficit reporté | | | 0,00 | | 0,00 |
| | Total Dépenses d'investissement | 4 135,00 | 0,00 | 4 135,00 | 791,20 | 4 926,20 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
| 10 | Dotations Fds divers et Réserves | 1 135,00 | | 1 135,00 | | 1 135,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0,00 | | 0,00 | | 0,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre section | 3 000,00 | | 3 000,00 | | 3 000,00 |
| 001 | Reprise de l'excédent reporté | | | | 791,20 | 791,20 |
| | Total Recettes d'investissement | 4 135,00 | 0,00 | 4 135,00 | 791,20 | 4 926,20 |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative de crédits n° 1.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

5. Finances – Approbation du Compte de Gestion 2016

Rapporteur : Mme la Présidente

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes de M. le Trésorier Principal d'Albertville pour l'année 2016.

Le Compte de Gestion 2016 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Trésorier Principal d'Albertville est concordant avec le Compte Administratif 2016 retraçant la comptabilité administrative tenue par Mme la Présidente pour le budget du SIBTAS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion du Budget du SIBTAS 2016 établi par M. le Trésorier Principal d'Albertville, consultable au siège.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

| |
|--|
| <p>6. Finances – Mutualisation de la coordination du SIBTAS avec la CA Arlysère- Avenant à la convention de mutualisation</p> |
|--|

Rapporteur : Mme la Présidente

Depuis janvier 2013, le Pôle Administratif intercommunal (administration générale, ressources humaines et finances) est mis à disposition auprès du SIBTAS dans le cadre d'une convention de mutualisation établie pour les années 2013-2014 puis reconduite pour les années 2016 et 2017.

Par délibération en date du 7 février 2017, le SIBTAS actait du transfert de cette convention initialement établie avec la Co.RAL à la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CA Arlysère exerce la compétence action sociale pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en régie sur le territoire de la Haute Combe de Savoie. La commission opérationnelle de la CA Arlysère au sein de laquelle le SIBTAS est représentée prépare la définition de l'intérêt communautaire quant à la compétence action sociale.

La coordonnatrice du SIBTAS actuellement en poste a fait savoir son départ au 23 juin prochain.

La Communauté d'Agglomération Arlysère compte parmi son personnel des agents ayant qualifications et expériences requises pour conduire la coordination et renforcer occasionnellement l'équipe d'animation du SIBTAS.

Ainsi, il est proposé d'établir un avenant n° 3 à la convention de mutualisation de services pour acter de l'élargissement des missions mutualisées avec Arlysère.

Cette mutualisation de la coordination et de l'animation est prévue pour une période de 6 mois. Sauf dénonciation de l'une des parties, la convention pouvant ensuite être prolongée pour une année reconductible une fois.

Le SIBTAS remboursera à la Communauté d'Agglomération Arlysère les frais afférents à ses mises à disposition (suivi administratif et coordination).

Mme la Présidente explique que lorsque Céline Casset a fait savoir son départ prochain, un jury de recrutement a été lancé... plusieurs candidats ont été reçus, quelques-uns semblaient répondre aux qualifications requises mais étant actuellement en poste, ils ne peuvent être disponibles au départ de Céline.

D'où une vacance de poste pendant l'été qui serait sans aucun doute préjudiciable et difficile à gérer pendant la période de pleine activité du secteur loisirs enfance et jeunesse .

De plus au vu du suivi financier et compte tenu des incertitudes quant aux devenir des TAP, il ne semble pas opportun de procéder à des recrutements qu'il pourrait devenir difficile d'assumer si les champs d'intervention du SIBTAS viennent à se réduire.

Enfin, l'agglomération Arlysère travaille actuellement à la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale et dans ce cadre l'enfance et la jeunesse est l'une des compétences pour lesquelles les collectivités ont tout intérêt à mutualiser les effectifs. C'est pourquoi, il est proposé ce soir d'élargir la convention de mutualisation avec l'Agglomération quant à son suivi technique, sa coordination.

Céline Casset, actuelle coordinatrice (50 % de son temps de travail) et animatrice jeunesse (50 % de son temps de travail) pense qu'outre son remplacement pour la coordination, il est important que le Syndicat prévoit son remplacement quant à sa mission jeunesse. Cette année, un véritable groupe « jeunesse » est en train de se constituer, elle espère que cela pourra perdurer en ce sens.

Mme la Présidente précise qu'une réorganisation va être faite pour que parmi les animateurs permanents un temps de travail suffisant puisse être consacré à la jeunesse.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve la mutualisation avec la CA Arlysère du suivi administratif et de la coordination du SIBTAS ;*
- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant n° 3 à intervenir à la convention de mutualisation de services avec Arlysère et tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

| |
|--|
| <p>7. – Autorisation de remboursement de certaines créances lorsque les usagers peuvent justifier d'un cas de force majeure</p> |
|--|

Rapporteur : Mme la Présidente

Dans le cadre des activités proposées par le Syndicat, il est parfois nécessaire de procéder à certains remboursements lorsque l'utilisateur justifie d'un cas de force majeure empêchant la participation à l'activité payée préalablement, ou si une action est non conforme aux prévisions.

Il convient d'autoriser Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à procéder au remboursement de certaines activités lorsque les familles peuvent justifier d'un cas de force majeure (*accident, décès, ..., sur présentation d'un justificatif*).

Le remboursement sera constaté par l'émission d'un mandat sur le 678 ou réduction de titre du compte 7066 selon les cas.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à procéder au remboursement de certaines activités du SIBTAS comme indiqué ci-dessus ;*
- *autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

8. Modification du règlement intérieur de l'accueil loisirs

Rapporteur : Mme la Présidente

Le règlement intérieur du SIBTAS permet de définir les modalités d'admission et de fonctionnement de l'Accueil de loisirs (3-17 ans) : horaires et lieux d'inscription, réservations, modalités de facturation et de paiement, responsabilité et assurance, périodes et horaires d'accueil, repas et goûters, santé et hygiène, encadrement et règles de vie,...

Il convient comme chaque année de le réajuster afin de prendre en compte les modifications intervenues dans l'organisation du centre de loisirs

Le projet de règlement est consultable au siège du Syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

9. Maison de santé – Point sur le Projet / Incertitude quant à la forme budgétaire

Rapporteur : Mme la Présidente

Le SIBTAS est depuis le 1^{er} janvier 2017 compétent pour « le développement et le maintien de l'offre de soin dans le territoire et en particulier par la création ou l'acquisition, l'administration et la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) sise à la Bâthie.

Depuis le dernier Conseil Syndical : la SEM4V poursuit ses travaux.

L'association des médecins a été rencontrée. Les plans sont toujours en cours de modification afin d'être adaptés au PLU de la Commune.

De plus lors du dernier Conseil Syndical, il a été délibéré la création du budget annexe (nomenclature M14) et voté le budget correspondant.

Ce budget n'a pu être mis en œuvre à ce jour et les appels de cotisations des Communes n'ont toujours pas été lancés ;

En effet, par courrier du 27 mars dernier, la Préfecture de la Savoie nous stipulait qu'au vu de la circulaire interministérielle n° FCPE 1602199C du 10 juin 2016, la création d'un budget annexe dans le cas d'espèce n'est possible que s'il s'agit

- d'un service public administratif (SPA=> nomenclature M14) ou industriel et commercial (SPIC=>nomenclature M4) géré en régie et disposant à minima de l'autonomie financière*
- ou d'une activité assujettie à la TVA.*

Les services du Trésor Public ont été interrogés afin de pouvoir qualifier l'activité « Maison de Santé », en SPA ou en SPIC et vérifier l'assujettissement ou non à la TVA.

A ce jour, la réponse de la Trésorerie n'est pas encore parvenue aux services.

Dès que cette réponse sera parvenue, un Conseil Syndical sera programmé afin de délibérer de la structuration la mieux adaptée.

10. Indemnités des élus

Rapporteur : Mme la Présidente

Par délibération en date du 24 juin 2014, le Conseil Syndical, conformément à l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuvait les modalités d'indemnisation des élus afin de couvrir les frais liés à l'exercice du mandat comme suit :

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale du Président (16,93 % de l'indice brut 1015 - 643,59 €/mois) et les indemnités maximales des Vice-Présidents (6,77 % de l'indice brut 1015 - 257,36 €/mois) multiplié par le nombre de Vice-Présidents (dans la limite de 20 % du nombre de siège ou sur la base du nombre de Vice-Présidence effectivement exercée si celui-ci est inférieur).

Au vu des textes, l'enveloppe maximale mensuelle des indemnités qui peuvent être allouées au SIBTAS s'élevait au 24 juin 2014 à 900.95 €.

Il avait été proposé de contenir cette enveloppe globale à la même hauteur que précédemment soit 350 € (38.85 % de l'enveloppe maximale) et de la répartir comme suit :

| Noms et Prénoms | Fonction | Montant de l'indemnité (valeur au 25/06/2014) | Pourcentage |
|-----------------|-----------------|--|--|
| RUFFIER Maguy | Présidente | 250 € | 38.84 % de l'indemnité maxi d'un Président 71.43 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS |
| DOUCET Michèle | Vice-Présidente | 100 € | 38.86 % des indemnités maxi d'un Vice-Président 28.57 % de l'enveloppe indemnitaire du SIBTAS |

Par décret du 26 janvier 2017 (applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2017), l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique a été porté à 1022 au lieu de l'indice brut 1015 précédemment.

En conséquence, l'enveloppe indemnitaire globale et les montants d'indemnité autorisés ont évolué comme suit au 1^{er} janvier 2017 :

| population totale | Président | | Vice-Président | |
|--------------------------------------|---|----------------------------------|---|----------------------------------|
| | taux maximal (en % de l'indice brut terminal) | Indemnité brute mensuelle (en €) | taux maximal (en % de l'indice brut terminal) | Indemnité brute mensuelle (en €) |
| 3 500 à 9 999 | 16,93 | 651,39 € | 6,77 | 260,48 € |
| Enveloppe globale maximale mensuelle | 1 172,35 € | | | |

Suite à l'évolution de la valeur du point au 1^{er} février 2017, l'enveloppe indemnitaire globale et les montants d'indemnité autorisés ont évolué comme suit :

| population totale | Président | | Vice-Président | |
|--------------------------------------|---|----------------------------------|---|----------------------------------|
| | taux maximal (en % de l'indice brut terminal) | Indemnité brute mensuelle (en €) | taux maximal (en % de l'indice brut terminal) | Indemnité brute mensuelle (en €) |
| 3 500 à 9 999 | 16,93 | 655,30 € | 6,77 | 262,04 € |
| Enveloppe globale maximale mensuelle | 1 179,39 € | | | |

Lors du Conseil Syndical du 7 février 2017, l'Assemblée créait un second poste de Vice-Président en charge de la Maison de santé pluridisciplinaire et élisait Jean-Pierre André en qualité de 2^{ème} Vice-Président.

Jean-Pierre André, lors de cette réunion précisait qu'il ne souhaitait pas percevoir d'indemnités.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2017, les indemnités peuvent être réparties comme suit au 1^{er} janvier 2017 :

| | | | montant au 1er janvier 2017 | enveloppe maximale possible |
|------------------------------------|-------|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Présidente - RUFFIER Maguy | 6,58% | de l'IB terminal | 253,17 € | 651,39 € |
| Vice-Présidente - DOUCET Michèle | 2,63% | de l'IB terminal | 101,19 € | 260,48 € |
| Vice-Président - ANDRE Jean-Pierre | 0,00% | de l'IB terminal | - € | 260,48 € |
| TOTAL | | | 354,36 € | 911,87 € |

Et ainsi, à compter du 1^{er} février 2017 :

| | | | montant au 1er février 2017 | enveloppe maximale possible |
|------------------------------------|-------|------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Présidente - RUFFIER Maguy | 6,58% | de l'IB terminal | 254,69 € | 655,30 € |
| Vice-Présidente - DOUCET Michèle | 2,63% | de l'IB terminal | 101,80 € | 262,04 € |
| Vice-Président - ANDRE Jean-Pierre | 0,00% | de l'IB terminal | - € | 262,04 € |
| TOTAL | | | 356,49 € | 917,34 € |

Ces indemnités seront revalorisées suivant les augmentations de la valeur du point.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif. La dépense est inscrite à l'article 6531 - indemnités de fonction.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***dit que les indemnités des élus sont déterminés en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;***
- ***approuve l'attribution des indemnités de fonction aux élus selon les modalités définies ci-dessus.***

Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

11. Lieu de la prochaine réunion
Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule à Saint Paul-sur-Isère.

Le Conseil Syndical en prend acte.

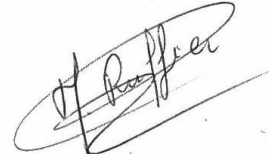
Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 12 juin 2017

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 20h.

A La Bâthie, le 6 juin 2017

Maguy RUFFIER
Présidente du SIBTAS



Compte-rendu affiché au siège du 6 juin 2017 au 6 juillet 2017, transmis le 14 juin 2017 aux Communes membres pour affichage.